

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201103-96\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Trois Novembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

En exercice : 27

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.96/2020

#### Modification du tableau des commissions municipales

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°95/2020 en date du 3 novembre 2020, le conseil municipal nomme monsieur Jean-Michel PONCE pour assurer les fonctions de conseiller municipal en remplacement de madame Valérie SOLER, conseillère municipale démissionnaire. Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les commissions municipales ont été mises en place par délibération du conseil municipal n°36/2020 en date du 15 juin 2020.

Suite à la démission de madame Valérie SOLER, élue sur la liste « Aimer Torreilles passionnément ! » et membre de la commission « Travaux », il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au remplacement de madame Valérie SOLER par un vote à scrutin secret mais à la désignation de son remplaçant par un vote à main levée.

Monsieur le maire invite les élus intéressés par cette commission « Travaux » à se manifester.

Monsieur Jean-Michel PONCE fait savoir qu'il est disposé à assurer cette mission.

Monsieur le maire procède au vote.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur le maire, après en avoir délibéré,

Vote Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

➤ APPROUVE le remplacement de madame Valérie SOLER par monsieur Jean-Michel PONCE au sein de la commission « Travaux » des commissions municipales.

➤ DONNE tous pouvoirs à monsieur le maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 05 NOV. 2020

et publication du : 05 NOV. 2020

Torreilles le : 05 NOV. 2020

Le maire, 05 NOV. 2020

le maire,

Marc MEDINA

